



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **KEIM SILEX-OH**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Consolidant à base d'ester de silice
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIM FRANCE SAS
ZAC Les Portes du Dauphiné / 55, Chemin de Mûre / F-69780 St Pierre de Chandieu
Tel. +33 4 72 09 05 09 / Fax +33 4 78 40 16 21
www.keim.com / info@keim.fr
- **Service chargé des renseignements:**
Téléphone: 04 72 09 05 09
E-Mail: info@keim.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
GBK GmbH Global Regulatory Compliance , Emergency number: +49(0)6132/84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
silicate d'éthyle
- **Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H332	Nocif par inhalation.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Brouillard d'eau, CO₂, Mousse résistant à l'alcool.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Description: Hydrolysate de silicate tétraéthyle en solvant organique

Composants dangereux:

CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8 Numéro index: 014-005-00-0 Reg.nr.: 01-2119496195-28	silicate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	20-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	15-20%

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 2)

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 3648-18-8 EINECS: 222-883-3	Di-n-octyldodécylate d'étain ⚠ Repr. 2, H361fd; STOT RE 2, H373; ⚠ Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	<1%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours****· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:** Brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool, CO₂, sable.**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau pulvérisée

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (CO_x)

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 3)

Dioxyde de silicium (SiO₂)

Produit de décomposition dangereux : éthanol.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Se conformer aux réglementations locales.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne pas rincer à l'eau. Pour les petites quantités : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (kieselguhr par exemple) et éliminer proprement. Endiguer les quantités importantes et pomper dans des récipients. Les restes glissants sur le sol sont à éliminer avec de l'eau savonneuse ou avec un nettoyant biodégradable. Aspirer les vapeurs.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas inhaler les aérosols.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 4)

Refroidir les emballages exposés avec de l'eau pulvérisée
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Réaction au contact de l'eau en présence de matières basiques ou acides. Formation d'éthanol lors de la réaction.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Classe de stockage: 3**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****78-10-4 silicate d'éthyle**

VME Valeur à long terme: 85 mg/m³, 10 ppm

78-93-3 butanone

VME Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

DNEL**78-10-4 silicate d'éthyle**

Dermique	Long-term - systemic effects, worker	12,1 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term - systemic effects, consumer	8,4 mg/kg/day (consumer)
Inhalatoire	Acute-systemic effects, worker	85 (worker)
	Acute-systemic effects, consumer	25 (consumer)
	Acute - local effects, worker	85 (worker)
	Acute - local effects, consumer	25 mg/m ³ (consumer)
	Long-term - systemic effects, worker	85 mg/m ³ (worker)

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 5)

Long-term - systemic effects, consumer	25 mg/m ³ (consumer)
Long-term - local effects, worker	85 mg/m ³ (worker)
Long-term - local effects, consumer	25 (consumer)

· PNEC**78-10-4 silicate d'éthyle**

Aquatic compartment - freshwater	0,192 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,0192 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	10 mg/l (non spécifiée)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	0,18 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,018 mg/kg sed dw (sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	0,05 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant	4.000 mg/l (sewage treatment plant)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· Protection respiratoire:

Pour une utilisation prolongée et une forte exposition : Masque à gaz à filtre ABEK.

· Protection des mains: Gants de protection**· Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Butylcaoutchouc

Epaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 3 (60 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 6)

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Consulter le chapitre 12 et 6.2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Forte

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: <-40°C

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition:

56°C

· Point d'éclair

2°C (DIN 51755)

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

230°C (DIN 51794)

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges
explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

1,3 Vol %

Supérieure:

23 Vol %

· Propriétés comburantes

non applicable

· Pression de vapeur à 20°C:

233 hPa

· Densité à 20°C:

0,9-1,0* g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

non applicable

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau à 20°C:

235 g/l

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

non applicable

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 7)

Cinématique:**· 9.2 Autres informations**

Non déterminé.

Limites d'explosibilité pour l'éthanol dégagé : 3,5- 15% vol.

*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions au contact de l'eau.
- **10.4 Conditions à éviter** Humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réaction au contact de l'eau en présence de substances basiques ou acides avec formation d'éthanol.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Ethanol à l'hydrolyse.
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.
- **Indications complémentaires:**
Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

	ATE mix	>2.000 mg/kg (orale)
	ATE mix (4h)	4,7 mg/l (inhalation)

78-10-4 silicate d'éthyle

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.878 mg/kg (lapin)
	NOAEL	28 mg/kg (rat) (OECD 422)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 8)

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	39 mg/l (rat)

3648-18-8 Di-n-octyldodécylate d'étain

Oral	LD50	6.450 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Le contact répété peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **En cas d'inhalation:**
Nocif par inhalation
Irritation possible.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****78-10-4 silicate d'éthyle**

EC 50/48h (dynamique)	>75 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
EC 50/3h (statique)	>100 mg/l (Les boues d'épuration)
EC 50/72 h (statique)	>100 mg/l (algues) (OECD 201)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 9)

LC 50/96 h

>245 mg/l (poissons d'eau douce) (OECD 203)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Silicone : réagit au contact de l'eau en formant du gel de silice et de l'éthanol.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Effets écotoxiques:****· Autres indications:**

Peut être éliminé en station d'épuration par lavage, séparation ou extraction mécanique.

· Autres indications écologiques:**· Indication AOX:**

En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

· Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:

En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.

· Indications générales:

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer selon les réglementations locales.

· Catalogue européen des déchets

07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**· Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU****· ADR, IMDG, IATA**

UN1993

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR**1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE)

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 10)

·	(MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), ACÉTONE), Dispositions spéciales 640D
· IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE), ACETONE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE)

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 11)

(MÉTHYLÉTHYLACÉTONÉ), ACÉTONÉ), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Annexe REACH XVII : Ce produit contient des composés dioctyl étain en quantité supérieure à 0,1% m. Se référer à l'annexe XVII, paragraphe 20 de l'Ordonnance 1970/2006 dans sa version actuelle.
- **observé:**
TRGS 200 (Allemagne)
TRGS 500 (Allemagne)
TRGS 510 (Allemagne)
TRGS 900 (Allemagne)
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2017

Numéro de version 12

Révision: 01.08.2017

Nom du produit: KEIM SILEX-OH

(suite de la page 12)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.

EC50: Half maximal effective concentration.

LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.

NOEC: No observed effect concentration.

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**